

Les règles de SAGE

À partir de la base de données nationale des règles de SAGE - 2023

Le règlement du SAGE



DOCUMENT CONSTITUTIF DU SAGE

Le schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE) est un outil de planification locale, institué par la loi sur l'eau de 1992, visant la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau. Le règlement a été instauré par la loi sur l'eau et les milieux aquatiques de 2006.



RESSOURCES EN EAU ET MILIEUX AQUATIQUES

Il peut définir les priorités d'usage de la ressource en eau, la répartition des volumes de prélèvements, ou bien des mesures nécessaires à la restauration et à la préservation de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques (cf articles L212-5-1 II et R212-47 du code de l'environnement).



PORTÉE JURIDIQUE

Il est opposable aux administrations et aux tiers avec rapport de conformité pour les projets cités dans la nomenclature IOTA (installations, ouvrages, travaux, activités), sans question de seuils.

La base de données nationale des règles de SAGE

La base intégrée à gesteau.fr contient l'ensemble des règles de SAGE approuvées sur le territoire national, ainsi que des informations sur le SAGE concerné, sur les caractéristiques de la règle (thématique, cible...), sur son emprise spatiale et temporelle, et les références à d'autres documents.

→ <https://www.gesteau.fr/base-regles-sage/sage>

Règles et règlements

Les règlements de SAGE existants comprennent entre 1 et 14 règles, avec une moyenne de 5 règles.

159

Nombre de SAGE avec un règlement approuvé par arrêté préfectoral

828

Nombre total de règles de SAGE existantes

(en janvier 2023)

Sur quoi portent les règles ?

NOMBRE DE RÈGLES PAR SOUS-THÉMATIQUE



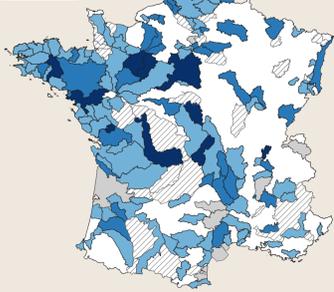
Milieux aquatiques - 55%

Gestion qualitative - 25%

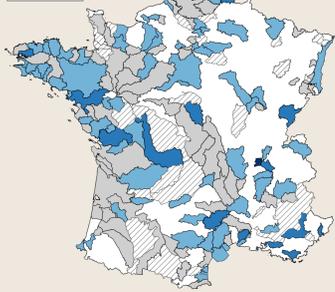
Gestion quantitative - 24%

Une même règle peut avoir deux thématiques et un nombre indéfini de sous-thématiques.

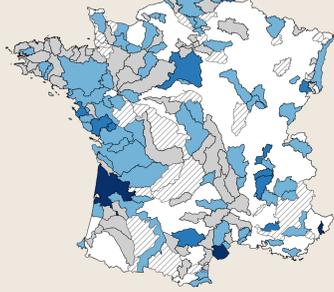
Quelles thématiques pour quels SAGE ?



Thématique Milieux aquatiques



Thématique Gestion qualitative



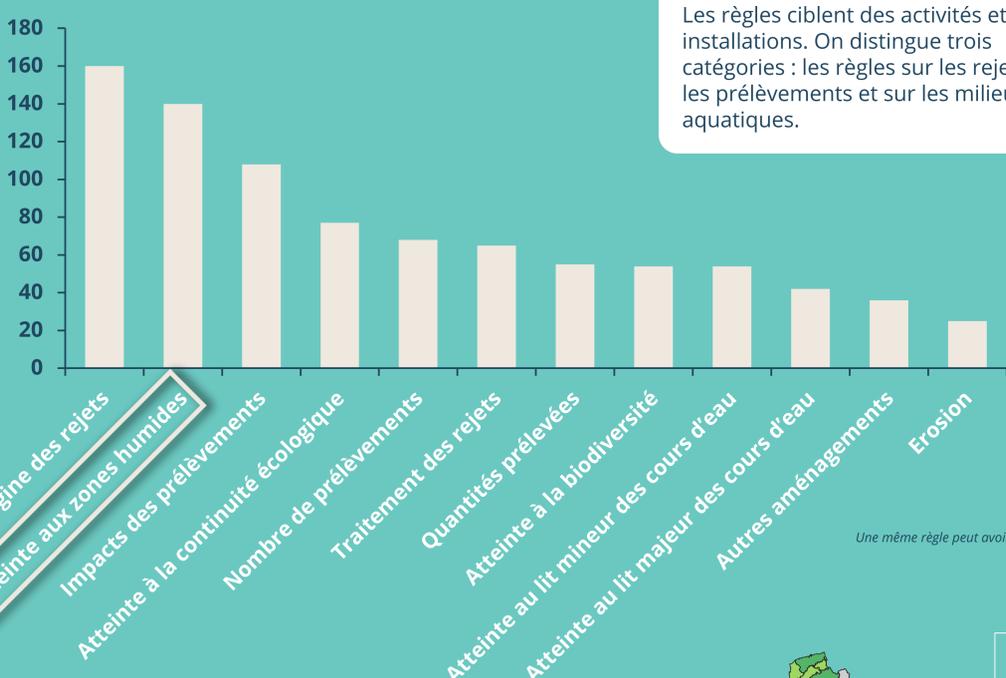
Thématique Gestion quantitative

NOMBRE DE RÈGLES PAR SAGE SUR LA THÉMATIQUE

- Pas de règle sur la thématique
- De 1 à 3 règles
- De 4 à 6 règles
- De 7 à 9 règles
- Pas encore de règlement

Quelles sont les cibles des règles ?

NOMBRE DE RÈGLES PAR CIBLE



Les règles ciblent des activités et des installations. On distingue trois catégories : les règles sur les rejets, sur les prélèvements et sur les milieux aquatiques.

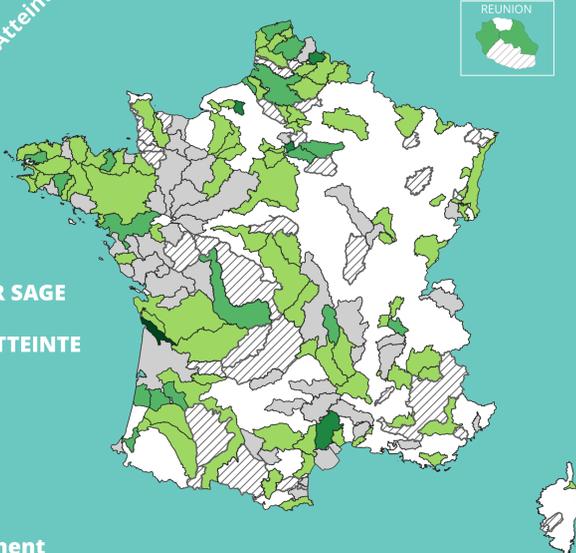
Une même règle peut avoir deux cibles.

FOCUS SUR LES ZONES HUMIDES

17% des règles ciblent des activités portant atteinte aux zones humides. Elles concernent principalement l'imperméabilisation ou le drainage des zones humides.

NOMBRE DE RÈGLES PAR SAGE AYANT COMME CIBLE «ACTIVITÉS PORTANT ATTEINTE AUX ZONES HUMIDES»

- Aucune
- 1 règle
- 2 règles
- 3 règles
- 4 règles
- Pas encore de règlement



EN SAVOIR PLUS

<https://www.gesteau.fr>



Sources des données : la base nationale des règles de SAGE de gesteau.fr, dont le contenu a été alimenté, à partir des règlements des SAGE, par le laboratoire GESTE de l'ENGEE/INRAE, le Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des Territoires et l'Office International de l'Eau, en collaboration avec le groupe technique national SAGE.

NB : Seuls sont pris en compte les règlements approuvés par arrêté préfectoral, et pour les SAGE révisés il s'agit uniquement de la version révisée.

Données extraites au : 01/01/2023

Infographie réalisée par l'Office International de l'Eau avec le soutien financier du Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des Territoires.